PREVISUD
Organisme de formation en prévention · Audit · Conseil
Certifié Qualiopi · Actions de formation

F11 EPI en crèche

ERP Type R — Formation sécurité incendie — Intra-entreprise

Durée	Format	Public	Effectif max	Prérequis	Modalité
3 heures	½ journée	Tous salariés crèches / haltes-garderies	10 personnes	Aucun	Intra-entreprise

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques incendie spécifiques aux établissements d'accueil de jeunes enfants
- Localiser et utiliser les moyens de secours de l'établissement
- Mettre en œuvre un extincteur adapté sur feux réels ou VR
- Identifier le fonctionnement du SSI de l'établissement
- Organiser l'évacuation des enfants marchants en maintenant le calme et la cohésion du groupe
- Évacuer les enfants non marchants (portage individuel, utilisation des poussettes et landaus)
- Appliquer les procédures de comptage et de remise en sécurité des enfants au point de rassemblement
- Gérer une évacuation avec effectif réduit en cas d'absence de collègues

Déroulé pédagogique

Durée	Phase	Contenu	Méthode
Accueil commun			
10 min	Accueil	Présentation du formateur, tour de table, recueil des représentations, annonce des objectifs et du déroulé	Participatif
10 min	Positionnement	QCM de positionnement de 10 questions couvrant les deux modules (identique au QCM de fin de formation) pour mesurer le niveau d'entrée de chaque stagiaire	QCM individuel
Module 1 — Risques spécifiques crèche + extinction			
20 min	Théorie	Réglementation ERP Type R, risques spécifiques : matériaux et textiles (literie, vêtements), cuisine, produits d'entretien, SSI et déclencheurs manuels — obligations réglementaires de l'établissement	Exposé illustré, questions/réponses
10 min	Visite locaux	Localisation des moyens de secours, SSI, issues de secours, dégagements adaptés aux poussettes et landaus, point de rassemblement	Visite guidée in situ
45 min	Pratique	Manipulation extincteurs eau et CO_2 sur feux réels ou VR	Bac à flammes ou VR selon site
Module 2 — Évacuation spécifique crèche			
25 min	Théorie	Obligations réglementaires ERP Type R, procédures d'évacuation avec jeunes enfants, gestion des enfants marchants (accompagnement en groupe, maintien du calme), évacuation des enfants non marchants (portage, poussettes multi-places, landaus), procédure de comptage, gestion avec effectif réduit	Exposé illustré, cas concrets

Durée	Phase	Contenu	Méthode
10 min	**Visite locaux**	Itinéraires d'évacuation adaptés (largeur dégagements, rampes, absence de marches), vérification accessibilité poussettes, point de rassemblement sécurisé pour enfants	Visite guidée in situ
40 min	**Mise en situation**	Simulation partielle d'évacuation — organisation du groupe d'enfants marchants, portage enfants non marchants, utilisation poussettes, comptage au point de rassemblement. Debriefing immédiat	Jeu de rôles, simulation partielle
Évaluation commune			
10 min	**Évaluation**	QCM de fin de formation : même QCM de 10 questions qu'au positionnement, comparaison avec le résultat d'entrée. Debriefing collectif, remise du mémento	QCM + observation formateur
3h00	**TOTAL**		

Moyens pédagogiques

- Support de présentation illustré spécifique crèches et haltes-garderies
- Extincteurs eau pulvérisée et CO_2
- Bac à flammes ou VR selon configuration site
- Plans d'évacuation de l'établissement
- QCM de positionnement et de fin de formation (10 questions, identique en début et en fin)
- Grille d'évaluation individuelle
- Mémento incendie offert à chaque stagiaire

Option disponible

- Exercice d'évacuation réalisé sur site en prestation complémentaire, en sus (fiche F5) — non inclus dans la présente formation : déclenchement de l'alarme, évacuation de l'ensemble du personnel, compte-rendu annexé au registre de sécurité.

Profil formateur

Profil formateur

Formateur sapeur-pompier professionnel, justifiant d'une solide expérience en prévention des risques incendie et d'une pratique régulière de l'animation de formations sécurité en entreprise.

Suivi administratif

Modalités d'évaluation et suivi

QCM de positionnement de 10 questions en début de formation, repris à l'identique en fin de formation pour mesurer l'évolution des connaissances et la bonne assimilation des acquis.

Évaluation formative continue par observation du formateur lors des exercices pratiques et mises en situation.

Certificat de réalisation.

Feuille d'émargement signée par chaque stagiaire et le formateur. Questionnaire de satisfaction remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilité PSH

Informations sur l'accessibilité

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. PREVISUD s'attache à donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation et de maintenir l'emploi.

Toute situation de handicap ou tout besoin d'adaptation signalé en amont fera l'objet d'une adaptation pédagogique concertée avec le référent handicap de PREVISUD : Antoine Yvorra — info@previsud.fr — 09 67 36 66 00, qui pourra si nécessaire se coordonner avec l'entreprise cliente.

La partie pratique peut être aménagée (observation, démonstration adaptée) afin que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions.

Modalités d’inscription et délais d’accès

Inscription et accès

L'inscription à cette formation s'effectue de manière simple et directe : les participants s'inscrivent auprès de leur responsable hiérarchique ou du coordinateur de formation de l'entreprise, qui transmet la demande à PREVISUD.

Toute situation de handicap ou besoin d'adaptation est à signaler au moment de l'inscription, afin de mettre en place les aménagements nécessaires et garantir une accessibilité optimale.

Nous demandons aux commanditaires de la formation de communiquer à PREVISUD les risques spécifiques de l'entreprise afin de contextualiser la formation, et de transmettre aux participants nos coordonnées de contact, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, nous transmettre directement et en toute confidentialité toute information utile.

Délai d'accès : la formation peut être organisée sous 15 jours ouvrés à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de disponibilité des formateurs et du calendrier convenu avec le client.

Tarif : nous consulter. Demandez un devis à info@previsud.fr ou via le formulaire de contact sur notre site.

Pour une inscription à titre individuel (particulier), merci de nous contacter directement à info@previsud.fr ou au 09 67 36 66 00.

Références réglementaires : Art. R.4227-28 · R.4227-29 · R.4227-38 · R.4227-39 du Code du travail · Réglementation ERP Type R